

Elue Conseillère administrative de la Ville de Genève : Mme Lise Girardin déclare à nos lectrices : [1ère partie]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **55 (1967)**

Heft 76

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-271754>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

FEMMES SUISSSES ET LE MOUVEMENT FÉMINISTE

Fondatrice: EMILIE GOURD

Organe officiel des Informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Paraît le troisième samedi du mois

Juin 1967 - No 76

55^e année

Rédactr. responsable :
Mme H. Nicod-Robert
Le Lendard
1093 La Conversion (VD)
Tél. (021) 28 28 09

Administration
et vente au numéro :
Mme Lechner-Wiliblé
19, av. L.-Aubert
1206 Genève
Tél. (022) 36 56 76

Publicité :
Annonces suisses S. A.
1, rue du Vieux-Billard
1205 Genève

Abonnement : (1 an)
Fr. 8.— Suisse
Fr. 8.75 Etranger

Abonnement
de solidarité féminine :
Fr. 10.—
Abonnement de soutien
Fr. 15.—

y compris
les numéros spéciaux

Chèques post. 12-11791

Imprimerie Nationale
1211 Genève 1

à **cojo** Genève

fromage
beurre
yogourt
ice-cream
crème

avec timbres 7 1/2 % !

SOMMAIRE :

- Page 2 Citrons dangereux - Poulets d'élevage - Le coût de la vie dans différents pays
Page 3 L'assemblée de l'Alliance
Page 4 L'assemblée du Suffrage
Page 5 La tailleur sur costume tailleur
Page 6 Femmes en mission

Climat national

Il y a des moments où l'on n'est pas fier d'être Suisse. Le récent affolement des ménagères provoqué par le conflit israélo-arabe nous l'a fait à nouveau ressentir.

Tous les journaux ont mis au poteau les accapareuses, ils ont eu raison. Cependant, à ma connaissance, il n'y en a pas eu un seul pour se demander comment il était possible qu'une telle panique éclate dans un pays où les réserves alimentaires sont suffisantes pour des années de consommation normale, et où l'opinion publique est informée de cet état de fait.

L'écclatement soudain et spontané de cet affolement est, il faut le dire, la conséquence d'un véritable climat national.

Cette réaction primaire va de pair : avec l'indifférence civique qui fait qu'on ne s'intéresse plus aux problèmes politiques que si leur répercussion directe sur le porte-monnaie est prévisible ;

avec l'attitude de certaines femmes — et d'hommes — envers celles qui ont à lutter dans la vie et qui le feraient plus aisément en ayant le droit de vote ;

avec le manque de confiance que nous manifestons envers des autorités que nous avons élues ;

avec notre matérialisme, notre manque de chaleur humaine, notre isolement volontaire de peuple privilégié que le sort des autres touche moins que la peur de manquer d'huile et de sucre.

Nous ne formons pas un peuple uni, animé d'enthousiasme national, nous sommes un assemblage de petites cellules égocentriques. Belle mentalité. Nous n'avons rien appris, nous ignorons ce qu'est la solidarité, à l'échelle nationale et internationale. Et pourtant

H. Nicod-Robert
(Suite en page 5)

L'Union des paysannes suisses :

Non à la grève du beurre

La Fédération romande des consommatrices a une façon particulière de manifester sa solidarité à certains groupements féminins, membres de ladite Fédération.

Si aujourd'hui, et contrairement à la ligne que je m'étais imposée de faire de ces colonnes un écho de la vie rurale, j'en viens aux problèmes que nous pose le boycottage du beurre, ce n'est pas pour ouvrir une polémique avec une organisation qui habituellement œuvre dans un but louable mais parce qu'il est enfin temps que les organisations féminines paysannes fassent voir à quel point elles se désolidarisent d'une décision semblable.

Une décision prise hâtivement sur des données non contrôlées, et proposée à l'assemblée des déléguées par un comité restreint, dont ne faisait partie aucune paysanne.

L'historique de la rencontre de Veytaux est suffisamment connu pour que je ne m'y arrête pas. Cependant, des communiqués que la Migros se permet de publier nous obligent à apporter quelques précisions, ne serait-ce que pour réhabiliter aux yeux de nos dirigeants agricoles les associations de paysannes : contrairement à ce qui est affirmé, les associations de paysannes membres de la Fédération romande des consommatrices N'ONT PAS « aussi voté pour la grève du beurre ».

Pour la bonne raison que les déléguées réunies à Veytaux ont été appelées — contrairement aux usages — à s'exprimer sur un point ne figurant pas à l'ordre du jour et n'ont pu de ce fait ni se documenter ni se référer préalablement aux organisations qu'elles représentaient.

Articuler des chiffres ? Oui, mais loyalement

Ceci dit, nous estimons qu'un complément d'information au communiqué des consommatrices permettrait d'infirmer certaines allégations préjudiciables non seulement à la politique fédérale mais aussi à l'agriculture qui tire l'essentiel de ses revenus de la production laitière.

Le beurre suisse, affirment les consommatrices, coûte très cher à la production. Et de nous citer, pour étayer ces dires, et à titre de comparaison, le prix à nos frontières du beurre hollandais, autrichien et suédois. N'aurait-il pas été loyal de signaler du même coup que ces prix sont inférieurs aux prix de production dans les pays respectifs et sont le résultat de politique d'exportation et du jeu de l'offre et de la demande sur les marchés mondiaux ?

A titre indicatif, et en complément aux chiffres cités par les consommatrices, voici dans les trois pays cités, le prix (en fr.) du kilo de beurre :

	à la production	à la consomm.	à nos frontières
Hollande	6.25	7.—	2.76
Autriche	6.05	6.72	3.48
Suède	4.45	—	3.54

Subventions à l'agriculture

Si l'on admet volontiers que les gouvernements étrangers subventionnent l'exportation

des produits agricoles qui, chez nous, rivalisent dangereusement avec les produits du pays, pour le plus grand bénéfice des consommateurs, on admet beaucoup moins bien que l'agriculture suisse bénéficie elle aussi de subventions gouvernementales.

J'en appelle à une certaine logique : que les œufs danois ou la volaille hollandaise, grâce à des subventions de leur pays d'origine, arrivent sur le marché suisse à des prix défiant toute concurrence, personne n'en paraît gêné. Mais dès que la Confédération, conformément à la loi sur l'agriculture, prend en charge entre autres productions agricoles, les produits laitiers, le monde des consommateurs se récrie.

Aussi, me paraît-il utile de rappeler en passant dans quelle proportion l'agriculture des différents pays est soutenue par leur gouvernement respectif.

Sur la base des aides directes et indirectes du rendement brut total de l'agriculture, nous apprenons qu'aux Etats-Unis, les subventions représentent le 15 à 25 % des recettes totales de l'agriculture. Au Danemark, 16 %, alors qu'en Suisse les dépenses de la Confédération pour le secteur agricole équivalent à environ le 8 % du revenu brut.

Déclassement du beurre. Pourquoi ?

A la lecture du communiqué des consommatrices, on apprend que la Confédération a payé l'an dernier 68 millions pour déclasser le beurre en surplus. De là à penser qu'il serait si simple d'utiliser ces 68 millions à faire baisser le prix du beurre de table, il n'y a qu'un pas que franchissent allègrement les consommatrices.

Or, en étudiant de près la façon dont se répartit le poste destiné à la mise en valeur du beurre (comptes 1965-1966) on trouve les chiffres suivants :

32,5 millions constituant la prise en charge par la Caisse fédérale de Fr. 1.50 par kilo de beurre ;

le déclassement saisonnier du beurre de table en beurre de cuisine pour un montant de Fr. 4.50 par kilo ;

le déclassement du beurre de table en beurre fondu à prix réduit pour un montant de Fr. 6.03 par kilo.

De ces montants — subventions dont ont bénéficié les consommateurs — 33,5 millions en réalité sont utilisés pour le déclassement du beurre imposé par une surproduction saisonnière.

Un arrêté fédéral que semblent ignorer les consommatrices

A partir du 1er novembre 1966, le régime laitier a fait l'objet d'un nouvel arrêté fédéral qui prévoit que pour les pertes survenant sur la mise en valeur du beurre, la couverture est assurée :

— comme jusqu'ici par le produit des taxes sur les importations de beurre, huiles et graisses comestibles ;

— par un versement de 10 millions de francs de la Confédération ;

— le solde étant réparti à raison de 60 % à la charge des producteurs et 40 % à celle de la Caisse fédérale.

Ainsi le budget laitier 1966-1967 prévoit déjà que les producteurs devront assumer une participation de 16 millions de francs (contre 7,2 en 1965-1966). Citant le commentaire d'un dirigeant de notre industrie laitière, je me permets de demander aux responsables de la Fédération des consommatrices si c'est ce qu'elles appellent « ne nuire en rien aux paysans » ?

« ... Inutile de souligner que tout boycottage sur le beurre aboutira automatiquement à une augmentation des pertes dans ce secteur, pertes auxquelles les producteurs devront participer à raison de 60 % sous la forme d'une retenue sur le prix du lait qui pourrait atteindre rapidement 2 ct. par kilo et davantage. »

Dépenses alimentaires : un quart du budget

Argument plus sentimental qu'objectif avancé par les porte-parole des consommatrices est cette privation qu'impose à des couches importantes de la population l'augmentation du prix du beurre. Loin de moi l'idée d'affirmer que les économiquement faibles n'en sentent pas le contre-coup, au milieu de tant d'augmentations infiniment choquantes.

Yvonne Bastardot

Au nom de
l'Union des paysannes suisses
(Suite en page 5)

Elue Conseillère administrative de la Ville de Genève

M^{me} Lise Girardin déclare à nos lectrices

En 1961, convaincue que tout droit obtenu crée des devoirs, j'avais accepté de figurer sur la liste de mon parti pour les élections au Grand Conseil — ayant d'ailleurs la certitude de ne pas être élue !

Aujourd'hui, je n'ai pas changé d'avis, je suis toujours convaincue du lien entre droit et devoir, mais cela me mène un peu plus loin...



La chaleur et le nombre des messages que j'ai reçus de toute la Suisse m'ont montré à quel point l'élection d'une femme à l'exécutif de la Ville de Genève était un encouragement pour toutes celles qui n'ont pas encore obtenu le droit de vote.

Quant aux Romandes, elles sont heureuses de constater la confiance qu'un parti d'abord, puis le corps électoral, ont témoigné à une femme.

Elles qui bénéficient depuis des années déjà sur le plan législatif de cette égalité politique que les efforts longs, patients, obstinés, de femmes courageuses avaient contribué à obtenir.

Rêve inaccessible pour les unes, l'action au sein d'un parlement est devenu la réalité quotidienne pour les autres.

Et pour moi, l'action dans un gouvernement va devenir la réalité quotidienne — sans qu'elle ait été un rêve, accessible ou non !

Vous vous en doutez : je suis parfaitement consciente des difficultés qui m'attendent, mais je suis prête à les affronter avec courage. Je sais aussi quelle est ma responsabilité.

Merci à toutes celles qui m'accompagnent de leurs vœux et qui m'ont témoigné leur confiance. Qu'elles soient sûres que je vais

(Suite en page 3)